

I. VINGT CINQ ANS DE L'INSTITUT D'HISTOIRE DU DROIT DE L'UNIVERSITE DE VARSOVIE

BOGUSŁAW LEŚNODORSKI (Warszawa)

25 ans de l'Institut d'Histoire du Droit de l'Université de Varsovie

Accomplissements et perspectives

La tradition des sciences juridico-historiques du milieu varsovien est aussi ancienne que celle de l'Université. Eminent organisateur de l'Ecole de Droit et des Sciences Administratives en 1808, puis doyen de la Faculté de Droit et d'Administration, Jan Wincenty Bandtkie, fut le premier professeur de droit polonais et romain à Varsovie et le deuxième après Józef Januszkiewicz, qui enseigna à Cracovie. Jan Wincenty Bandtkie écrivait et enseignait: „la science du droit ne peut se passer de l'histoire du droit, sur laquelle elle doit se fonder et tirer son origine”. Eminent théoricien, Józef Kasznica, de l'Ecole Centrale à Varsovie dans les années 1862 - 1867, reprit cette idée de coopération entre les différentes sciences des institutions de l'Etat et du droit ainsi que de la société. Toutes les sciences juridiques, politiques et économiques „se complètent et exercent entre elles une action réciproque. Ce fait est la base commune qui anime toutes les sciences sociales”. Kasznica voulut donner cette dénomination — sciences sociales — au début du XX^e s. aux facultés de droit à Cracovie et à Lwów.

Nous avons élaboré l'histoire de l'Ecole de Droit de la Faculté de Varsovie et des Sciences Administratives dans le Duché de Varsovie, en liaison avec les transformations des régions centrales du pays. Ensuite nous avons écrit l'histoire de la Faculté de Droit et d'Administration à l'Université qui prit naissance en 1819, ainsi que celle de la faculté correspondante à l'Ecole Centrale.

D'autre part nous avons retracé l'histoire de l'enseignement clandestin au cours de la dernière guerre. Il reste encore à élaborer l'histoire de la Faculté pendant la deuxième République.

Lorsqu'en automne 1945 l'Université de Varsovie, cruellement démantelée se relevait de ses ruines pour une vie nouvelle, le professeur Jakub Sawicki prit l'initiative d'y renouveler l'histoire du droit, secondé par Cezary Kunderowicz, actuellement professeur à l'Université de Łódź. Nous

venions à Varsovie des différentes parties de la Pologne et de l'ancien Grand Duché Lithuanien, de Cracovie, Lwów, Wilno et Poznań. Notre premier travail fut de renouveler les structures d'organisation. Avant 1939, dans notre Université aussi bien que dans les autres, la concentration des chaires historico-juridiques n'existait pas. Venant successivement de différentes Universités (Jakub Sawicki, Rafał Taubenschlag et moi-même de Cracovie, Juliusz Bardach de Wilno) nous étions, en arrivant à Varsovie, habitués au travail collectif que nous avons pratiqué au cours des séminaires de l'Université Jagellonne et Stefan Batory. Dans ces universités, les séminaires réunissaient toutes les chaires de l'histoire du droit, à l'exception de la chaire de droit romain, absente à Wilno. Un tel ensemble n'existait pas auparavant à l'Université Jan Kazimierz, mais arrivant de Lwów, Edward Gintowt et Karol Koranyi s'associèrent à leurs collègues et créèrent un climat d'entente. Rafał Taubenschlag se distinguait parmi nous par la grandeur de son talent et sa position scientifique. C'est à lui que l'Université de Varsovie doit la création de l'Institut de Papyrologie qui prit une place importante dans la science mondiale. Matériellement, il contribua à la fondation de cet institut en lui offrant sa précieuse bibliothèque. La Faculté d'Histoire avec Anna Świderkówna, et notre faculté avec Henryk Kupiszewski, continuent cette oeuvre en bonne intelligence et de façon louable.

Malheureusement, nous ne pouvons évoquer cette réussite sans évoquer aussi, hélas, la perte de ceux qui nous ont quittés: Edward Gintowt, Karol Koranyi, Michał Sczaniecki et Rafał Taubenschlag et dont nous nous rappelons avec un sentiment ému et respectueux.

Quand on parle de l'histoire de notre Faculté, il faut se souvenir de ce qu'elle était en 1945. Mais cependant, c'est sur l'année 1952 qu'il convient de porter notre attention, car c'est à cette date que notre Institut prend forme, suivant le programme tracé depuis 1950 et qui mène à la réorganisation scientifique et méthodologique. Je fus en ce temps-là le partisan passionné des instituts, ce que j'exprimais en écrivant dans les publications périodiques: „La Vie de la Science” (*Życie Nauki*), 1946, et à la „Pensée contemporaine” (*Myśl Współczesna*). Je suis encore leur défenseur.

Cependant l'expérience nous a tous convaincu de la nécessité d'adopter une attitude positive mais aussi critique envers les problèmes complexes d'organisation, de planification et d'évolution de la science et de l'enseignement supérieur.

Nous sommes ici dans le domaine des instituts, donc dans le domaine des recherches et de l'enseignement. On y trouve beaucoup de réussites mais aussi des problèmes qui exigent autant de fermeté que de tact et de modération pour les résoudre. Ces matières délicates exigent de nombreuses qualifications et une action sans incompréhension des individualités humaines.

Un premier problème se pose par la disproportion existant entre l'importance toujours croissante des tâches menées dans les instituts et les conditions matérielles qu'elles y rencontrent. Nous comprenons les immenses besoins des sciences naturelles, mathématico-physiques et techniques qui dominent dans le monde entier. Néanmoins, le temps est passé où les résultats scientifiques importants dans les humanités s'obtenaient uniquement par le travail du savant isolé. Celui-ci en reste toujours le facteur dominant, mais aujourd'hui, comme dans les sciences sociales, on obtient de plus grands résultats grâce au travail collectif de chercheurs qui à l'intérieur d'une même discipline, utilisent un matériel adéquat.

Un autre problème, très complexe, concerne le fait que la science prend naissance et se développe en tant que phénomène objectif grâce à ce que l'esprit du savant est orienté par nature d'une façon subjective. Le problème du plein développement des qualifications et particularités individuelles, ainsi que celui du développement ultérieur des écoles scientifiques, comprenant maîtres et élèves, non pas isolés, mais travaillant dans une large communauté de milieu, exige réflexion et exécution précise au sein de la coopération prévue.

Le problème de la planification s'impose dans les sciences, particulièrement dans les écoles supérieures. Notre pays fait beaucoup dans ce domaine, ainsi que dans celui du financement et de l'exécution des plans de direction des recherches et le choix des problèmes. Notre premier devoir doit être d'équilibrer raisonnablement les initiatives individuelles et collectives. Il faut enfin mettre en évidence, ne serait-ce que par la conclusion des expériences de l'Institut, que la coopération ne détermine pas seulement l'élaboration d'un problème unique par un certain groupe de chercheurs, elle signifie également et peut-être même surtout, la création d'un système de contacts permanents, de discussions et de critiques au sein de l'Institut. A côté de l'organisation moderne du travail, le facteur décisif se trouve dans un climat où concordent intérêts, ambitions créatrices, confiance et aide réciproques. C'est non seulement une question de direction compétente mais aussi quelque chose de plus. Et c'est ce qui nous a réunis jusqu'à présent, espérons qu'il en sera de même à l'avenir.

Le troisième problème se trouve dans la coexistence, à l'Institut, d'enseignants de différentes générations, parmi lesquelles il existe des distinctions qu'il ne faut pas supprimer. A l'avantage du progrès humain, des différences ont toujours existé entre père et fils, sans pour cela signifier uniquement des conflits. Dans tous les domaines le phénomène important et décisif est celui qui, sans nier la tradition, apporte une valorisation constante, liant continuité et transformation. J'ai déjà mentionné l'importance de l'école où maître et élève sont étroitement liés. Ce genre d'école est irremplaçable, mais doit être assez souple cependant pour admettre des éléments qui peuvent et doivent la compléter. Les instituts peuvent et doivent développer la coopération non seulement parmi les

spécialistes de disciplines similaires mais aussi parmi l'ensemble des chercheurs d'origines diverses. Un institut bien organisé peut influencer avantageusement la formation et le perfectionnement de l'équipe enseignante, il peut et il devrait pourvoir à ce que les jeunes professeurs, agrégés et adjoints soient chargés plus souvent des tâches de responsabilité dans le domaine de l'organisation et de la direction.

En évoquant les 25 ans passés j'ai le plaisir de constater que les enseignants plus âgés de l'Institut de l'Histoire du Droit sont arrivés à posséder l'art de „bien vieillir” sans trop de peine pour les autres et pour eux-mêmes et que les jeunes, du moins dans la majorité, puisque les groupes idéals n'existent pas, possèdent l'art de „bien mûrir”. Ces faits donnent des espérances bien fondées pour l'avenir.

Comment se présentent, à travers tous ces problèmes, les travaux accomplis à l'Institut?

Après mon passage à la direction, alors que j'occupais le poste de directeur adjoint à l'Institut de l'Histoire de l'Académie Polonaise des Sciences, Karol Koranyi et Juliusz Bardach me succédèrent l'un après l'autre, le premier pour une courte durée, le second pendant un temps plus long, au cours duquel il fit beaucoup pour le développement de l'Institut. En 1968 on remit de nouveau la direction entre mes mains puis dans celles de Henryk Kupiszewski. Nous ne réussîmes pas à accomplir tous nos projets, plus nombreux que les réalisations, mais malgré les erreurs que nous avons pu commettre, je crois que notre bilan est positif et rend possibles de nouvelles perspectives. Dès 1952, trois questions importantes furent traitées suivant les principes de l'Institut de l'Histoire du Droit: premièrement il s'agissait de mettre à leur juste place les problèmes du droit judiciaire civil et pénal, ancien et contemporain, ensuite du droit administratif et de l'administration. Deuxièmement, nous sollicitons une place plus grande dans nos ouvrages destinées aux institutions juridiques et de l'Etat et à leur fonctionnement à une époque plus moderne et de nos jours.

Dans le choix des problèmes, outre les intérêts individuels, nous tenions compte des intérêts et des besoins toujours croissants du droit en vigueur et aussi des autres sciences historiques. Nos recherches et nos occupations didactiques pendant les 25 années écoulées comprenaient les ensembles des problèmes suivants:

1. droit romain classique et son acceptation dans les temps modernes, son influence sur les époques ultérieures jusqu'à nos jours;
2. débuts de l'Etat polonais et des autres Etats de l'Europe Centrale et Orientale;
3. droit judiciaire du Moyen Age et des temps modernes;
4. éléments de la culture juridique de la société noble et bourgeoise;
5. droit ecclésiastique particulier apparaissant sur le territoire polonais;

6. développement des assemblées d'Etat en Pologne et dans les autres pays d'Europe et histoire du parlementarisme ultérieur;

7. institutions et doctrines polonaises pendant la Renaissance et le Siècle des Lumières jusqu'à la période du Duché de Varsovie et du Royaume du Congrès;

8. développement du droit civil et organisation du tribunal ainsi que de l'administration dans les trois annexions au XIX^e s.;

9. institutions et mécanismes juridico-politiques de la II^e République;

10. études de l'histoire de science et des institutions scientifiques, de la méthodologie des sciences sociales avec une étude spéciale de la méthode comparative;

11. publications des sources et études des chartes.

Ces dernières prirent naissance en deux séries grâce aux efforts personnels de Jakub Sawicki: *Concilia Poloniae* et *Iura Mazoviae*.

En 1925 fut créée, uniquement en Pologne, la chaire de la législation slave sous la direction de l'éminent savant, Stanislaw Borowski. Elle fut renouvelée en 1954 et confiée à Wladyslaw Sobociński. Après la liquidation de celle-ci en 1968, l'Institut de l'Histoire Générale, de l'Etat et du Droit se chargea de nombreuses études dans ce domaine. A côté des pays slaves, comme la Ruthénie, la Bohême et les Slaves méridionaux, les institutions du Grand Duché Lithuanien occupèrent une place toute particulière dans les publications de l'Institut.

On voit sans peine que les efforts, portés dans de nombreuses directions, garantirent à l'Institut une vaste échelle de recherches et de publications ainsi qu'une coopération avec les autres sciences juridiques et historiques. Néanmoins une concentration sur le choix des problèmes serait préférable et devrait être précédée des discussions au sein du conseil scientifique de l'Institut.

Les membres les plus actifs de l'Institut, à côté de ses travaux monographiques, s'occupent aussi de vulgarisation scientifique en y introduisant les dernières réalisations. Dans ce but, ils écrivent des articles dans la presse, publient des livres individuels et collectifs, prennent part aux émissions radio-télévisées. Un groupe assez nombreux de collaborateurs de l'Institut prend part aux travaux de la Société de Vulgarisation de la Science.

Les réalisations principales sont les suivantes:

1. Précis de l'histoire générale de l'Etat et du droit jusqu'au XIX^e s, élaboré avec une extraordinaire érudition et exactitude par Karol Koranyi.

2. Histoire de l'Etat et du droit polonais, en cours d'achèvement, sous la rédaction de Juliusz Bardach, avec la collaboration des historiens du droit des autres centres.

Dans le domaine des manuels:

3. Synthèse originale et comparative liant la description des institu-

tions de différents pays et leurs principales lignes de développement de Michał Szaniecki.

4. Précis des institutions d'Etat et du droit polonais, dans un volume, de Juliusz Bardach, Bogusław Leśnodorski et Michał Pietrzak. Des traductions de cet ouvrage, actuellement en préparation, seront publiées en russe à Moscou et en français à Paris.

5. Précis d'histoire du droit judiciaire de Katarzyna Sójka-Zielińska, en préparation, et enfin

6. Manuel de l'histoire de l'administration, traité en forme générale, déjà terminé, par Hubert Izdebski.

En ce qui concerne les problèmes retenus par la planification polonaise générale, l'Institut participe à l'exécution de deux séries d'ouvrages collectifs sur les thèmes de l'histoire de la société polonaise, sa structure et sa conscience. A savoir: 1. Histoire du Parlementarisme, 2. Histoire des élites à l'époque du Siècle des Lumières en Pologne. Juliusz Bardach est le directeur du premier cycle, Bogusław Leśnodorski du deuxième.

Ces travaux sont exécutés de concert avec le milieu scientifique le plus large de Varsovie et du pays entier. Depuis ses débuts l'Institut coopéra avec l'Institut de l'Histoire de l'Université de Varsovie et avec les postes de l'histoire du droit, existant auparavant à l'Institut de l'Etat et du Droit de l'Académie Polonaise des Sciences (où leur absence en ce moment est considérée comme une anomalie) et transférés ensuite à l'Institut de l'Histoire de l'Académie Polonaise des Sciences. Cette coopération s'étendit à tous les milieux scientifiques exerçant nos disciplines.

Ce fut d'abord une période de réorientation suivant la méthodologie marxiste. Les discussions se prolongèrent jusqu'à l'ère de la stabilisation ultérieure. Nous prenions et nous prenons encore systématiquement part aux discussions et disputes scientifiques dans lesquelles nous trouvons encore maintenant un certain plaisir, voyant dans ces disputes un important facteur du progrès des sciences.

Cependant à l'Institut aussi bien que dans le pays entier, il n'y eut pas de controverses de caractère personnel, ni de volonté d'imposer aux autres des idées ou des appréciations quelconques. Nous avons, me semble-t-il, évité des fautes pendant la période des années 50 et mis à profit les années suivantes pour approfondir avec un esprit constructif, les conceptions marxistes. Ce qui ne signifie pas que les progrès de sciences ultérieures, qui sont donc infinis, n'aient apporté la révision de certaines hypothèses — c'est ce que nous démontrons dans le „Manuel de l'Histoire d'Etat et du Droit Polonais”.

Jamais nous, ni nos amis d'autres centres, ne nous sommes soumis à la pression spécifique sociale commencée dans les années 60 et qui avait pour but d'idéaliser l'image entière du passé de notre nation. Nous savons que les phénomènes positifs et négatifs y coexistaient. Après la période précédente où les cartes positives de notre histoire étaient aussi

souvent effacées ou niées, vint celle de la juste revendication de notre aquis national avec l'introduction du culte de ce qui est ancien, manifestation dangereuse comme le sont toutes les exagérations de ce genre. Nous avons gardé une position critique envers ces deux tendances.

A côté des questions de programme et des questions méthodologiques, dont j'ai parlé, la troisième question concerne la formation et le perfectionnement de notre propre équipe et l'aide aux autres centres qui le désirent.

Membre du groupe de l'Institut de l'Histoire du Droit, le professeur agrégé Krystyna Bukowska, nous abandonna à cause de son mariage et de son départ pour l'Italie. C'était une spécialiste du droit judiciaire romain et moderne, mais d'un autre côté ce ne furent pas uniquement nos collaborateurs qui obtinrent une formation scientifique à l'Institut, mais aussi les autres historiens du droit, étudiant chez nous, ou dans les autres centres — parmi eux des chercheurs qui appartiennent aujourd'hui à la meilleure équipe du pays. Je mentionnerai Andrzej Ajnenkiel, Jan Baszkiewicz, Władysław Ćwik, Piotr Hübner, Jan Jończyk, Jerzy Kowecki, abbé Marian Myrcha, Władysław Rostocki, Monika Senkowska-Gluckowa, Zbigniew Stankiewicz, Michał Staszko, Włodzimierz Wójcikiewicz, Jerzy Włodarczyk, abbé Franciszek Wycisk, Waldemar Voisé, Andrzej Zakrzewski, Zbigniew Zdrójkowski.

L'Institut de l'Histoire du Droit coopère avec plusieurs Universités, sociétés et instituts de différents pays. Cela concerne aussi bien l'URSS que les autres pays socialistes et les milieux progressistes des pays occidentaux. Nous prenons part aux congrès, aux colloques, nous avons des cours dans plusieurs pays d'Europe, ainsi qu'en Algérie et aux USA. Nous avons publié plus de 100 traités en langues étrangères. Nous tâchions de ne pas limiter nos contacts uniquement aux savants très connus, plus âgés, mais nous essayons aussi d'entraîner de jeunes chercheurs à la coopération. Les représentants de la science de plusieurs pays nous rendent visite chaque année.

La chaire du Droit Romain et des Droits de l'Antiquité, dirigée par Henryk Kupiszewski, activement secondé par Witold Wołodkiewicz, excelle dans le développement de disciplines mentionnées à l'échelle mondiale. Dans l'ensemble des relations internationales Juliusz Bardach se montre le plus actif, représentant notre science en tant que vice-président de la Société Internationale du Droit et Institutions Publiques et membre directeur de la Société comparative de Jean Bodin. Conformément à une tradition de plusieurs années, notre secteur le plus animé, celui des sciences historico-juridiques en Pologne, participe à la Commission Internationale d'Histoire des Institutions Représentatives et Parlementaires. Stanisław Russocki y est particulièrement engagé.

Il y en a parmi nous ceux qui sont membres de l'Académie Polonaise des Sciences, de l'Académie romaine *Accademia Nazionale dei Lincei* et

ceux auxquels les Universités de Toulouse, Grenoble et Bonn octroyèrent les titres de docteur *honoris causa*.

Les périodiques sont un des facteurs de coopération nationale et internationale — je dirais même que c'est la spécialisation de l'Institut. Et c'est ainsi que continuant l'oeuvre de Rafał Taubenschlag, Henryk Kupiszewski rédige le *Journal of Juristic Papyrology*. Avec la participation de l'Institut sont éditées les „Annales d'Histoire du Droit” (*Czasopismo Prawno-Historyczne*) dont Michał Szczaniecki fut le rédacteur pendant plusieurs années. Pendant 21 ans nous avons rédigé le plus ancien périodique polonais dans le domaine des humanités „Revue Historique” (*Kwartalnik Historyczny* — réd. Bogusław Leśnodorski). Nous avons préparé les premiers fascicules de la publication de plusieurs disciplines de l'Université de Varsovie: „Siècle des lumières” (*Wiek Oświecenia*) qui est également corédigé à l'Institut.

Quelques mots encore, concernant le travail didactique et éducatif. Nous lui consacrons beaucoup de sollicitude et d'attention. Dans ce but nous publions des manuels, des manuscrits et chartes choisies. Nous tâchons de moderniser nos cours généraux et monographiques, nos études pratiques et nos séminaires.

La profession d'enseignant universitaire a une triple fonction: celle de la recherche qui est une valeur de premier ordre, mais aussi celle de l'éducation et de l'instruction, c'est pourquoi nous tâchons de transmettre aux étudiants non seulement un certain nombre de faits, mais aussi une science approfondie sur les processus historiques, leur conditionnement, leur dynamique et leur régularité. Nous tâchons de faire comprendre aux étudiants le prix du progrès social et de la démocratie payé par les masses et par les groupes d'hommes politiques et d'intellectuels, comment ils doivent respecter ces valeurs codifiées dans les lois et le droit coutumier et comment il faut estimer la vérité sur la destinée humaine, les institutions, le travail et la liberté de chaque individu et l'indépendance de la nation. Nous enseignons que l'histoire générale est unique dans son ensemble et, qu'avec celle des branches spécialisées, elle constitue le développement des actions humaines conscientes ou non. Nous désirons inciter la jeunesse à une attitude active aussi bien en ce qui concerne ses études que l'évolution de la vie nationale et les rapports de coopération entre les pays.

Chaque année nous rencontrons des adeptes de science qui voudraient se consacrer aux études historico-juridiques. Nous regrettons souvent de ne pas avoir la possibilité de les employer à l'Institut. Néanmoins nous les préparons loyalement dans nos séminaires à travailler dans d'autres directions des études et des professions différentes.

J'ai mentionné les démarches pour moderniser l'enseignement et le rendre plus attrayant aux étudiants. Cela ne signifie pas que nous avons déjà atteint ce but et que nous sommes contents de nous-mêmes —

puisqu'on dit, non sans raison: „Bon enseignement est extrêmement difficile. Il est plus difficile encore d'enseigner le bon enseignement” (le physicien A. Piekara). Nous comprenons que nous sommes au commencement de cette voie.

Pendant les 25 ans écoulés nous n'étions pas isolés, comme on a déjà dit, et c'est pourquoi nous devons exprimer aujourd'hui notre reconnaissance à notre Faculté maternelle, aux instituts historico-juridiques avec lesquels nous sommes liés d'amitié, à la Société Historique Polonaise, aux Comités de l'Académie Polonaise des Sciences, dont nous faisons partie, pour l'atmosphère de bienveillance qui nous accompagnait pendant toutes ces années, pour l'intérêt qu'on nous témoignait, à nos disciplines et nous-mêmes, pour la possibilité de vivre parmi des amis: *Amici inter amicos*.

Cependant nous essayons aussi des échecs. Un des plus douloureux est la place de nos objets dans les études juridiques et juridico-administratives, leur réduction à ce point que dans certains cas ils ne sont que facultatifs — tout cela comme effet de la dernière réforme du programme. Nous considérons comme erronée l'union de l'histoire du droit national avec l'histoire générale. Personne ne conteste la nécessité de conceptions comparatives et celle de démontrer les grandes voies du développement, mais cela ne devrait pas signifier la perte d'indépendance de ces objets — parce que c'est nuisible pour les uns et les autres. Les mêmes remarques concernent le droit romain, réduit à une part du droit judiciaire. Comme je l'ai déjà écrit en 1976 dans la revue mensuelle „Voies nouvelles” (*Nowe Drogi*) il faut exprimer l'espoir qu'après les expériences des dernières années on corrigera les réformes accomplies. En disant cela je voudrais constater qu'indépendamment de la critique nous suivons loyalement les principes du programme, tâchant d'exécuter dans de nouveaux cadres les idées principales du programme, qui ont comme but la modernisation des études.

En terminant, encore quelques mots pour dire quelle histoire du droit nous voulons, histoire liée intégralement à l'ensemble des sciences juridiques et historiques.

Evidemment il ne s'agit pas de la conception formaliste des anciennes méthodologies, ou de certaines idées normatives contemporaines. Je rappellerai le fragment du texte de l'allocution prononcée en 1976 par Witold Kula lors de son jubilé: „Je ne veux pas d'histoire-refuge. Disons que nous n'en voulons pas, serait-elle même la plus belle contrée”. Pétrarque écrivit à Livius en apostrophe: „Il est temps (...) que je remercie pour bien de choses. Tout d'abord pour le fait que tu me transportes souvent dans les temps heureux, me faisant oublier le présent. Pendant que je te lis il me semble que je vis avec Cornelius (...) Scipion, (...) Caton et pas avec ceux parmi lesquels je suis né sous une malheureuse étoile”.

„Non, décidément je ne voudrais pas une pareille histoire — dit Witold Kula — au contraire je veux l'histoire qui soit engagée dans les disputes et combats d'aujourd'hui (...). Je veux de l'histoire — grande interprète. L'historien arrive à faire la société consciente de son individualité et en même temps fait cette individualité compréhensible aux autres. Comprendre les autres — c'est une tâche qu'un historien devrait se poser. Il n'y en a pas de plus difficiles. Il est difficile d'en trouver de plus belle”.

Chaque histoire, lorsqu'elle approfondit attentivement les questions, inquiétudes et soucis qui surgissent dans l'époque donnée est dans un certain sens, contemporaine. Il n'est pas possible de dresser des murs entre ce qui était et ce qui existe encore dans nos esprits et tout autour de nous, et ce qu'apporteront les temps qui viennent. Jean Jaurès s'exprima jadis ainsi: „Garder les traditions — ce n'est pas ramasser des cendres, mais c'est nourrir le feu de l'âtre”. Il est facile de dire ce que c'est que l'âtre. C'est le niveau de culture psychique et sociale de la nation. Comprendre le rôle et la mission de l'histoire, l'histoire des institutions juridiques et de l'Etat inclus, aussi bien du point de vue de la connaissance du passé, que de la compréhension de la réalité dans laquelle nous vivons, malgré quelques attitudes incompréhensibles de ceux qui se détournent de l'histoire avec pour mot d'ordre la modernité — nous regardons l'avenir des sciences historico-juridiques avec confiance.

En fêtant aujourd'hui notre jubilé, modeste jubilé d'un secteur restreint de l'Université de Varsovie, à l'ombre des immenses progrès de notre Etat et de 30 ans de paix européenne, nous exprimons notre volonté de faire tout notre possible pour être dans les années qui viennent, à la hauteur des tâches posées par le monde entier et par notre pays à l'ensemble de la science et de l'enseignement.